



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

**N° 2022 0131**

Nombre en Membres : 15  
En exercice : 12  
Ont pris part à la délibération : 11  
Procurations : 03  
Date de convocation : 16 septembre 2022  
Date d'affichage : 16 septembre 2022

\*\*\*\*\*

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

**Objet : Rectification de la délibération n° 20210104 du 15 septembre 2021 – Echange parcelles forestières Etat/Commune**

Par délibération 20210104 du 15 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé l'échange de parcelles forestières avec l'Etat.

Une erreur matérielle s'est glissée s'agissant du n° de parcelle indiquée comme « C 3072 (anciennement C 1509 qui a été divisé en C 3075, 3076 et 3077) » en lieu et place de « C 3075, 3076, 3076 et 3077 ».

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de rectifier la délibération n° 20210104 du 15 septembre 2021 entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant le n° de parcelle « C 3072 » par « C 3075, 3076, 3076 et 3077 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**RECTIFIE** la délibération n° 20210104 du 15 septembre 2021 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant le n° de parcelle « C 3072 » par « C 3075, 3076 et 3077 ».

**DIT** que les autres dispositions de ladite délibération restent inchangées.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
René RUFFIER LANCHE

